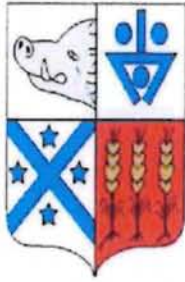


Mairie de Courgis



Réunion de conseil municipal

Du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 16 décembre 2025, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle bâtiment école, en séance publique, sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Présents : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Nadine VAUTRIN, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT, Émilien BOUC.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Nadine VAUTRIN

Quorum : atteint tout au long de la séance

Ordre du jour :

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 novembre 2025

2) Décision modificative n°3 du budget principal

3) CLECT_Approbation du rapport de la CLECT du 27/11/2025 et validation des Attributions de Compensations (AC) définitives 2025 et provisoires 2026

1) Approbation du Procès-Verbal du 05 novembre 2025

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Décision modificative N°3 du Budget principal

Dépenses :

Compte	Montant
2051	- 1 270 €
2121	- 575 €
21318	- 700 €
2151	+ 18 200 €
21534	- 14 100 €
21848	+ 1 461 €
Total	3 016 €

Recettes :

10222	3 016 €
-------	---------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à ces modifications budgétaires.

3) Approbation du rapport de la CLECT du 27/11/2025 et validation des Attributions de Compensations (AC) définitives 2025 et provisoires 2026

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les deux anciennes communautés de communes avaient convenu du partage à 50 % communes et 50 % EPCI des recettes IFER issues des éoliennes installées sur le territoire.

Après communication de la répartition du détail des recettes par communes des IFER éolien des années précédentes par la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP de Yonne), il convient de reverser aux communes concernées la différence entre 50 % des recettes réellement perçues par la 3CVT et l'attribution de compensation calculée pour compenser les recettes des IFER éolien.

Le montant définitif de l'attributions de compensation (AC) 2025 de ces quatre communes (Beines, Courgis, Lichères-près-Aigremont et Vermenton) est revalorisé :

- Pour l'AC définitive de 2025 de la commune de Courgis la somme de 840 € sera reversée en plus dans les AC de décembre 2025. L'AC provisoire de 2026 sera donc égale à l'AC définitive de 2025 soit **87 263 €**.

Le Conseil Communautaire par délibération du 9 décembre 2021 (n°131/2021) a décidé le reversement, à la commune siège des installations, de la moitié des recettes IFER photovoltaïque perçues par la 3CVT. Ce reversement s'opérerait par une revalorisation des attributions de compensation des communes concernées et la commune de Vermenton est concernée par ce dispositif.

Après communication de la répartition du détail des recettes par communes des IFER photovoltaïque des années précédentes par la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP de Yonne), le montant définitif de l'attribution de compensation (AC) 2025 de cette commune est revalorisé.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

Considérant que la CLECT réunie le 27 novembre 2025 a validé une révision des montants d'attributions de compensation de la commune de Courgis,

Considérant que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité qualifiée, et des conseils municipaux des communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 27 novembre 2025,

- **Approuve** la somme de 840 € qui sera reversée en plus des AC de décembre 2025.
- **Approuve** la révision du montant des attributions de compensation 2026 de la commune pour un montant de 87 263 € ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Communication du maire

Les nids de frelons :

Nous avons fait intervenir en urgence, l'entreprise Da Cruz pour exterminer deux nids de frelons asiatiques, l'un était situé au lavoir et l'autre dans un talus Route de Chablis.

Les cloches de l'église :

Une première intervention de l'entreprise Bodet Campanaire a eu lieu le vendredi 18 décembre, ils ont constaté un dysfonctionnement du contacteur de commande de sonneries des cloches, il a été remplacé le 10 décembre.

Les poteaux sur le passage du Monument aux morts :

Ils ont été posés par l'entreprise Signaux Girod, une commande d'adhésifs reréfléchissant a été passée le 12 décembre à l'entreprise.

Le parc éolien du Soleil Levant : (Intervention de M Lopez)

Ce matin, un rendez-vous a eu lieu à la mairie de Beine, avec M Bonnefond, M Michaut, M Thomas représentant EOS NER, propriétaire du parc éolien du Soleil Levant.

La société OPALE, mandatée par EOS NER présente son projet concernant ce parc éolien.

Il développe actuellement un concept innovant consistant à raccorder un nouveau parc photovoltaïque aux infrastructures de raccordement d'un parc éolien existant. Cette approche, appelée *hybridation*, permet à la fois de pallier la pénurie actuelle de capacités de raccordement et d'optimiser le fonctionnement de l'actif éolien.

Dans ce cadre, il souhaite nous rencontrer pour nous présenter plus en détail le concept et échanger avec nous sur les perspectives locales.

Location salle des fêtes :

Suite à la location de la salle des fêtes les 6 et 7 décembre, nous avons constaté une dégradation de la peinture due à l'utilisation de patafix sur les murs.

La commission s'en occupe.

Allée du Château :

YCONIK est intervenu, il n'y a plus de touret, ni de fil de fibre, tout a été nettoyé, on retrouve enfin notre parking.

YCONIK - Arrêt du cuivre - Raccordement fibre optique – Courgis

Nous constatons à ce jour qu'il y a 80 foyers sur votre commune qui n'ont pas encore prévu leur raccordement au réseau fibre optique.

Emilien peux-tu répondre aux demandes :

Pouvez-vous nous confirmer que ces adresses sont bien habitées ?

Pouvez-vous vous assurer que ces administrés ont bien les informations concernant l'arrêt prochain du cuivre (qui implique l'arrêt de l'ADSL et du téléphone fixe) ? A noter, la date de fermeture commerciale du cuivre est prévue pour le 31/01/2026 et la date de fermeture technique aura lieu entre 2026 et 2030

Les travaux de sécurité à la Salle des fêtes :

Les travaux sont terminés et payés, la demande de subvention de 2000€ a été envoyée au département pour terminer ce dossier.

L'entreprise ICARE, nous a adressé un devis pour la réfection du cheneau adossé au pignon ouest de la salle des fêtes pour un montant de 3954.78€ HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Demande d'un administré :

J'aimerais savoir s'il serait possible d'installer une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicule électrique.

Habitant au 12 rue dame Julliot, je ne peux garer mon véhicule chez moi car je n'ai pas de garage et j'aimerais savoir s'il serait possible d'installer ces bornes pour faciliter la vie des citoyens.

En effet, dans le cadre de la réduction carbone, il est fortement conseillé aux communes d'installer ces prises qui vont devenir indispensables pour chacun et chacune.

S'il n'est pas possible d'installer une prise commune dans le village, est-il possible de m'autoriser à garer mon véhicule le temps de recharger mon véhicule dans la rue pendant quelques heures ? Je ne vois pas d'autres solutions, notamment l'hiver car la batterie se décharge pendant la nuit.

Je vous remercie d'avance pour votre retour et votre aide et vous souhaite une bonne journée.

Le Conseil étudiera cette demande. Il n'autorise pas à se garer dans la rue.

Les vœux du maire :

La date pour notre commune est le 09 janvier 2026 à 18h30.

Les vacances de Noël :

Hélène sera en congé du 21/12 au 04/01

Stéphane sera en vacances du 24/12 au 04/01

Madame le maire sera absente du 26 décembre au 30 décembre

Je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous, et je vous dis à l'année prochaine.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE DES ELUS

Cécile CZUBA : Suite à une réunion avec la CCAPEX le 2 décembre 2025, il a été émis un avis favorable pour que les locataires du Presbytère quittent les lieux.

Bertrand THOMAS : RAS

Anthony GROSSOT : RAS

Alain DUPRE : Suite à l'achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes, les anciennes tables seront mises dans le local de l'ancien corbillard.

Emilien BOUC : RAS

Nadine VAUTRIN : RAS

Marie-Sylvie GROSSOT : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h22

Étaient présents lors de cette séance : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Nadine VAUTRIN Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT, Émilien BOUC.

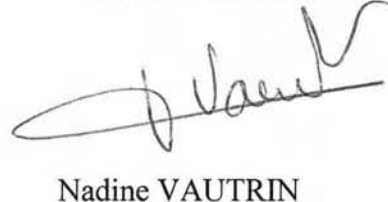
Signatures

Le Président de séance



Bernadette CHANCEL

Le secrétaire de séance



Nadine VAUTRIN

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

- 1) Délibération 2025-039 Décision modificative n°3 du Budget principal.
- 2) Délibération 2025- 040 CLECT « Approbation du rapport de la CLECT du 27/11/2025 et validation des Attributions de Compensations (AC) définitives 2025 et provisoires 2026 »

Bernadette CHANCEL,

Maire

